

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL – SEANCE DU 27 février 2026

Le vendredi 27 février 2026 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LACROPTÉ, dûment convoqués le 24 février 2026, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme FAURE Claudine, Maire.

Présents :

C. FAURE , G.BASHFORD, F. RAMINE, M.J LANCE, D. PRIVAT- M.CHEVREUX, JM.CHINOUILH, I.FAURE, F.LADEUIL, C. LANDREVIE, R. LESTANG, A. MONTAURIOL

Absents et excusés : JL BERNARD (procuration Francis Ramine) - S. VIDOTTO (procuration Claudine Faure)

Absents : T. DUFRAIX

Présents : 12

Absents : 3

Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 heures, Isabelle Faure a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### ORDRE DU JOUR

- **Assujettissement opération boulangerie à la TVA**
  - **Questions diverses**
- .....

- **Assujettissement opération boulangerie à la TVA**

Mme le Maire fait part au conseil municipal que l'opération 27 concernant les travaux de la boulangerie doivent être assujettis à la TVA car il s'agit d'une opération commerciale. Il est nécessaire de passer une régularisation comptable. Après discussion, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour cette écriture.

- **Questions diverses**

Le logement de la maison HERIS étant libre, un jeune couple s'est présenté en mairie pour visiter les lieux et a confirmé la location à partir du 01 avril 2026.

De même, des potentiels repreneurs du multiple rural ont pris contact avec la mairie et le Grand Périgueux et ont visité le commerce. Une réponse est attendue par les deux parties.

Également pour la future boulangerie, des candidats ont écrit à la mairie pour proposer leur offre. Une visite des lieux aura lieu prochainement.

Séance clôturée à 18h30.